D2025-059

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023

A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
  - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration *se décompose en deux parties :*

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à êtrepubliée.*

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports[1]	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	75009 Paris
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	1ere demande Non Non Non Non
Origine[2] de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Grenoble (Central Bus Station) 11 Place de la Gare 38000 Grenoble Latitude 45.192828 - Longitude 5.713938
Destination[3] de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Lyon Saint-Exupéry Airport Aéroport Lyon Saint Exupéry Gare Routière - Terminal 1 - Niveau 0 69125 Colombier-Saugnieu Latitude 45.718496 - Longitude 5.078983

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers :	1 Itinéraire Grenoble (Central Bus Station) - Lyon Saint-Exupéry Airport
Temps de parcours (en heures et minutes)	01h05	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers :	2 Fréquence Hebdomadaire Grenoble (Central Bus Station) - Lyon Saint-Exupéry Airport

Pièce Jointe N° 1 :

Itinéraire Grenoble (Central Bus Station) - Lyon Saint-Exupéry Airport

Itinéraire Grenoble (Central Bus Station) - Lyon Saint-Exupéry Airport

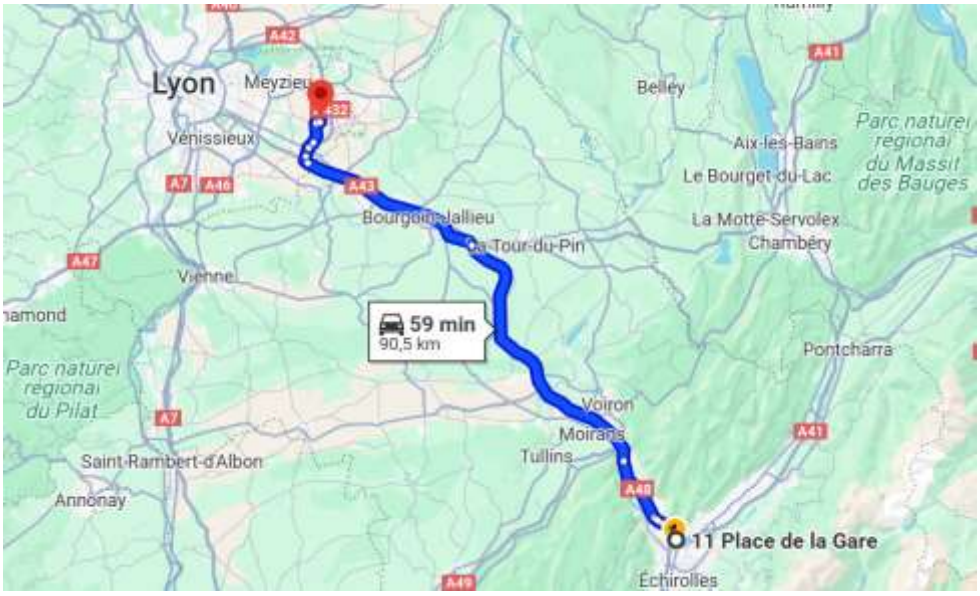

Pièce Jointe N° 2 :

Fréquence Hebdomadaire Grenoble (Central Bus Station) - Lyon Saint-Exupéry Airport

Fréquence Hebdomadaire Grenoble (Central Bus Station) - Lyon Saint-Exupéry Airport

Jour/Itinéraire	Départs de Grenoble (Central Bus Station) - Lyon Saint-Exupéry Airport		Départs de Lyon Saint-Exupéry Airport - Grenoble (Central Bus Station)	
Lundi	11:35-12:40	17:30-18:35	9:00-10:05	14:00-15:05
Mardi	11:35-12:40	17:30-18:35	9:00-10:05	14:00-15:05
Mercredi	11:35-12:40	17:30-18:35	9:00-10:05	14:00-15:05
Jeudi	11:35-12:40	17:30-18:35	9:00-10:05	14:00-15:05
Vendredi	11:35-12:40	17:30-18:35	9:00-10:05	14:00-15:05
Samedi	11:35-12:40	17:30-18:35	9:00-10:05	14:00-15:05
Dimanche	11:35-12:40	17:30-18:35	9:00-10:05	14:00-15:05
Offre par trajet	49	Places par bus, tous les jours	49	Places par bus, tous les jours

Nombre de trajet : 28

Nombre de semaine : 10